

CIRQU'AOUETTE

Centre d'initiation aux arts et techniques du cirque pour tous
agrée par la Fédération Française des Ecole de Cirque

ADRESSE : 25/27 rue Auguste Lançon 75013 Paris
SITE : www.cirquaouette.org
DIRECTRICE : Juliette PAKULA

TELEPHONE : 01 45 80 29 75 / 06 50 20 09 55
@COURRIEL : info@cirquaouette.org
RELATION ADHERENT : Sophie PAJER

1 - INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 juin et toute l'année en fonction des disponibilités de place dans les cours.

L'ADHÉSION à l'association est de 30€ pour l'année et n'est jamais remboursée.

Rappel : L'Adhésion permet de bénéficier des services de l'association et ne peut en aucun cas être associée aux tarifs des ateliers appelés Cotisations.

- Les adhérents doivent avoir pris connaissance et accepté les statuts, le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'école, remis avec le dossier de préinscription ou d'inscription.

2 - DECOUPAGE DE L'ANNEE

- Les cours débuteront le lundi 04 octobre 2021
- Les cours se termineront le dimanche 03 juillet 2022
- Les ateliers s'arrêtent durant les vacances scolaires (zone C) sauf durant les vacances de la Toussaint.

3 - CERTIFICAT MEDICAL-ASSURANCE

Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ou une décharge médicale doit être remis lors du premier cours (à demander par mail ou à télécharger sur le site).

L'absence du certificat médical ou de la décharge peut entraîner l'exclusion aux cours.

- Les adhérents à jour de leur cotisation sont assurés uniquement pour les risques liés à l'activité.
- Tout accident d'une personne non adhérente ne saurait engager l'Association.
- Tout accident survenant hors des cours ne saurait être de la responsabilité de l'Association.

4 - FORFAIT ANNUEL

Il est dû par tous les adhérents inscrits au cours.

La cotisation annuelle doit être réglée le premier mois qui débute les activités.

- S'agissant d'un forfait annuel, il doit être réglé quel que soit le nombre de séances auxquelles participe l'adhérent. Il prend en compte les différentes périodes de vacances.
- Les cours auxquels les adhérents ne participent pas sont **perdus et non récupérables**, à l'exception où l'adulte doit s'absenter pour **raisons professionnelles**, un justificatif sera alors demandé.
- Le forfait annuel n'est remboursable qu'en cas de problème médical grave :
Le remboursement partiel de la cotisation annuelle peut être effectué dans le cas d'un arrêt total de l'activité sur l'année en cours, sous réserve de fournir un certificat médical d'incapacité à toutes activités sportives délivré soit par un médecin du sport soit par un "médecin spécialisé" dans la maladie ou la blessure dont souffre l'adhérent.
Sera refusé un certificat médical d'incapacité délivré par un médecin généraliste.
- Les cours comptent un maximum de 12 pratiquants.
- Inscription Tardive :
Dans le cas où l'adhérent débute l'activité avant janvier, la cotisation est entièrement due. Dans le cas où l'adhérent débute l'activité après janvier, la cotisation sera calculée au prorata du nombre de trimestres restants.

COÛT PÉDAGOGIQUE FORFAITAIRE ANNUEL

Cours Adultes	Plein tarif	2 ^{ème} membre d'une même famille ou 2 ^{ème} cours	3 ^{ème} membre d'une même famille ou 3 ^{ème} cours	Tarif Étudiant post-BAC Aucune dégressivité pour ce forfait
2h00 de cours / 31 séances	598€	508€	448€	388€

- Le forfait est à régler soit par chèque à l'ordre de CIRQU'AOUETTE, soit en chèques vacances, soit en espèces ou par virement.
- Il est possible de régler en plusieurs fois, dans ce cas, la totalité des chèques correspondant au forfait annuel doit être donnée dès l'inscription définitive.

5 - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

Pour les nouveaux adhérents :

Après règlement de l'ADHÉSION, 1 séance d'essai sera proposée avant inscription annuelle.

Il est entendu que ce cours sera pris en compte dans le forfait.

Pour tous les adhérents :

- Lors de la première séance, les enseignants fournissent toutes les explications voulues.
- Il est très important d'**être ponctuel** en ce qui concerne les horaires des cours.
- Tous les pratiquants ne doivent porter aucun bijou, les cheveux longs doivent être attachés.
- Pour les cours pluridisciplinaires, les adhérents doivent être habillés avec des vêtements sports dans lesquels ils se sentent bien, avec les genoux couverts (caleçon/tee-shirt, académique...) et doivent être **chaussés impérativement de rythmiques** pour des raisons évidentes d'hygiène.
- Pour les cours d'acrobaties aériennes, les adhérents doivent se munir d'une paire de chaussettes propres dédiée à l'activité et de gel hydroalcoolique.

PLANNING DES COURS

HORAIRES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
19h30 à 21h30	ACROBATIE ADULTE			AERIEN ADULTE			
20h45 à 22h45			TISSUS ADULTE				
21h00 à 23h00					AERIEN ADULTE		

6 - CONDITION D'ORGANISATION

- Des modifications de planning peuvent intervenir en début d'année scolaire (ex : cours annulés, fermés par manque de participants...). Dans ce cas, une solution de remplacement sera proposée. Si cette solution ne convient pas, la cotisation versée sera remboursée sans que les participants aient droit à un quelconque dédommagement.
- Une assemblée générale sera programmée le jeudi soir à la place du cours adulte. Ce jour sera alors récupéré durant les vacances scolaires.
- En cas de nouvelle pandémie qui engendrerait des mesures de confinement, l'Association ne remboursera ni l'adhésion, ni la cotisation même partiellement.